

Des astuces pour mettre votre maison à l'abri des incendies

En prenant des mesures pour mettre votre propriété à l'abri du feu, vous diminuerez considérablement les risques de dommages causés par les incendies de forêt. Le plus beau, c'est que c'est incroyablement facile à faire.

Nettoyez le dessous de vos escaliers pour enlever tout matériau combustible. Mettez en place une zone non combustible d'un mètre cinquante (1,5 m) autour des murs de la maison et de la terrasse.

Nettoyez et entretenez les gouttières et les toits. Débarrassez les terrasses et les balcons de feuilles et de débris.

Coupez l'herbe et les mauvaises herbes moins de 10 centimètres et enlevez la végétation inflammable.

Prévoyez un plan d'évacuation en cas d'incendie de forêt et assurez-vous que tous les membres de votre foyer savent ce qu'il faut faire.

Faites en sorte que les cabanes et autres structures (telles que les bassin versant) respectent les mêmes normes que votre maison.

Ajoutez des écrans résistant au feu de 3 millimètres aux bouches d'aération extérieures (à l'exception des bouches de séchage).

Gardez les tas de bois et autres matériaux combustibles (par exemple, véhicules entreposés) à plus de 10-30 mètres de la maison.

Tailler les arbres de manière à ce qu'il y ait une distance de deux mètres entre le sol et les branches les plus basses.

Toute source de carburant combustible (propane, huile, gaz) doit être stockée sur une surface non-combustible.

Téléchargez l'évaluation de la maison Intelli-feu et effectuez une auto-évaluation de votre maison et de votre propriété.

Pour en savoir plus, consultez le site www.ecc.gov.nt.ca/fr/intelli-feu

TERRITOIRES DU NORD-OUEST
Intelli-feuTM